

Commune de BON-ENCONTRE
ARRETE du 23 MARS 2021 – N° 2021/07
- Extrait du registre -

VENTE AU DEBALLAGE - Association « Les jardins partagés du Toulza »
Occupation du Domaine Public (Parking de l'Eglise Sainte-Radegonde)

Nous, Maire de la Commune de Bon-Encontre

Vu le Code des Collectivités Territoriales en son article 2213.6

Vu la déclaration préalable reçue de Madame Maryse AMELING,
Présidente de l'Association « Les jardins partagés du Toulza », conformément
à l'arrêté ministériel du 9 Janvier 2009,

ARRETONS

ARTICLE 1 : Madame Maryse AMELING, Présidente de l'Association « Les jardins partagés du Toulza » est autorisée à procéder à un vide-jardins pour la vente de marchandises d'occasion en rapport avec le jardin et le jardinage.

ARTICLE 2 : Cette manifestation se déroulera sur le parking de l'Eglise Sainte-Radegonde le **samedi 19 juin 2021**, de 9 h 00 à 17 h 00.

ARTICLE 3 : Les lieux devront être laissés en parfait état de propreté.

ARTICLE 4 : L'accès aux bornes incendie devra être respecté.

ARTICLE 5 : Afin d'assurer la sécurité des promeneurs, l'installation devra avoir lieu entre 7 h 30 et 9 h 00, le remballage de la marchandise au moyen d'un véhicule ne pourra s'effectuer qu'une heure avant la fin de la manifestation.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée.

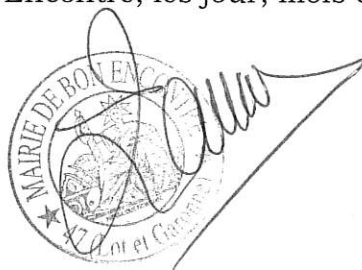
ARTICLE 7 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publicité par affichage pendant deux mois dans le hall de la mairie, ainsi que par une insertion dans le recueil des actes administratifs de la mairie.

ARTICLE 8 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 9 : Monsieur le Directeur Général des Services, le Chef de Service de la Police Municipale, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne ainsi qu'à Monsieur le Directeur Départemental de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes de Lot-et-Garonne.

Fait à Bon-Encontre, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Madame le Maire,



Madame Le Maire,
Laurence LAMY